



VILLE  
de  
CHATEAUBRIANT

## CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE DU JEUDI 20 OCTOBRE 2022

DIRECTION GÉNÉRALE  
DGS/MH

Membres en exercice : 33

### **Délibération n° 66 - Attribution de subventions exceptionnelles**

Le vingt octobre 2022, à dix-huit heures quinze, les membres du Conseil Municipal de la commune de CHÂTEAUBRIANT, convoqués en session ordinaire le quatorze octobre 2022, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Alain HUNAULT, Maire.

Etaient présents :

M. HUNAULT, Mme CIRON, M. BOISSEAU, Mme BOMBRAÏ, M. NOMARI, Mme SONNET, M. MARSOLLIER, Mme GALLAND-PLUMEJAULT, M. PADIOLEAU, Mme BOURDEL, M. GICQUEL, Mme GITEAU, M. FLATET, M. AMIOUNI, M. TRIMAUD, Mme JARRET, Mme BOURDAIS, M. LE MOEL, M. KESKIN, Mme DEGREGRE, M. SINENBERG, M. BEASSE, Mme CHAUVIN, Mme HEBERT, Mme RICHET, M. BARON, M. GAUDIN, Mme LEGRAIS-OZBERK, Mme PALIERNE, M. LE HECHO.

Etaient excusés :

Mme PAYET a donné procuration à Mme CIRON

M. EMERIAU a donné procuration à M. BOISSEAU

Mme ORAIN a donné procuration à M. GAUDIN

\*\*\*\*\*

Secrétaire de séance : Mme HEBERT

**OBJET : Attribution de subventions exceptionnelles**

**EXPOSÉ**

Il vous est demandé d'examiner les demandes de subventions exceptionnelles concernant :

- le « Foot Club Osmanlisport » pour la pratique du football,
- l'association « Alcool Châteaubriant lutte et soutien »,
- l'association « le Défi de Chris » qui soutient et promeut la pratique du sport chez les personnes en situation de handicap et soutient le sportif Christophe Delestre dans sa préparation sportive.

Il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle pour chacune des associations susmentionnées.

**DECISION**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

- 1) de procéder à l'attribution de subvention exceptionnelle d'un montant de 1 300 € au Foot Club Osmanlisport ;
- 2) de procéder à l'attribution de subvention exceptionnelle d'un montant de 300 € à Alcool Châteaubriant lutte et soutien ;
- 3) de procéder à l'attribution de subvention exceptionnelle d'un montant de 500 € à l'association « le Défi de Chris » ;
- 4) d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Les propositions sont adoptées par 28 voix  
Abstention : 1 (Mme PALIERNE)  
Contre : 4 (M. BARON, M. GAUDIN,  
Mme LEGRAIS-OZBERK)

Fait et délibéré à Châteaubriant  
A l'Hôtel de Ville, le 20 octobre 2022

Le Maire,

Préfecture de Loire-Atlantique  
La secrétaire de séance,

044-214400368-20221021-8-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet, 21-10-2022

Publication le : 21-10-2022  
Léona HEBERT



Alain HUNAUT

Le Maire,  
Alain HUNAUT

